

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1696

3 septembre 2009

SOMMAIRE

360 Capital Management S.A.	81366	MEP II S. à r.l.	81379
Alba Master Company S.A.	81375	Mercurey Finance S.A.	81376
alp Immobilien S.à r.l.	81404	Montanimmo S.A.	81380
alp Lux Immobilien S.à r.l.	81404	Naturinvest S.à r.l.	81364
BATINVEST Immobilière	81362	N Chateau VII S.à r.l.	81396
Bendis S.à r.l.	81397	New Millennium Advisory S.A.	81392
Burl-Trust Holding S.A.	81371	Northern Star Luxembourg S.à r.l.	81392
Cameron 2 S.à r.l.	81383	Oliver Holdings S.A.	81387
CAST-Partners S.à r.l.	81387	Ovingham S.A.	81383
Catoc S.A.	81388	Palinvest Lux S.A.	81377
CBL	81366	Parteurosa Holding	81394
CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxem- bourg)	81381	Partnership Trust S.A.	81375
Copal	81388	Pharao II S.à r.l.	81392
Corefa	81386	Quinlan Private Residential II Client Hol- dings S.à r.l.	81371
ECP International S.A.	81383	Quinlan Private Senator Client Holdings S.à r.l.	81366
Eurofip International S.A.	81394	Quinlan Private South City Client Holdings S.à r.l.	81372
Export Import - Wood Trading Consulting S.à r.l.	81404	Quinlan Private Ukmerges Holdings S.à r.l.	81369
Falcon Equity S.à r.l.	81390	Rendalux GmbH	81389
Fertitrust S.A.	81395	Saltgate S.A.	81384
First Shurgard Finance	81389	S.A. Marinazur	81372
Fizz Beverage S.à r.l.	81391	S.L.C.A. S.A.	81395
Graciela Paillet Institut	81406	S.M.J. (Société Meubles Jardin) S.A.	81396
Green S.A.	81380	Société Luxembourgeoise de Gestion d'In- vestissements S.à r.l.	81369
Icecube S.A.	81388	Swiss Life (Luxembourg)	81386
Klingelberg Grundbesitz A.G.	81401	Titien Holding S.A.	81379
Laudamar Participations S.A.	81376	Townley Corporation S.A.	81367
Luxplan	81382	UAFC S.A.	81399
Lux-Protect Fund	81389	UAFC S.à r.l.	81399
Margutta Lux S.à r.l.	81363	Wehowe S.A.	81376
Marinazur S. à r.l.	81372	Worthington Cylinders GmbH	81408
Matrix EPH Delta S.à r.l.	81390		
Matrix EPH S. à r.l.	81391		
M Chateau VII S.à r.l.	81397		

BATINVEST Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 30.990.

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Monsieur Klaus SCHMITZ, ingénieur gradué, né à Sosnowice (Pologne), le 24 février 1944, demeurant à L-7554 Mersch, 4, rue de Pettingen, ici représenté par Monsieur Arsène Richard en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2° Monsieur Steve D'ANZICO, agent immobilier, né le 31 octobre 1972 à Differdange, demeurant à L-3927 Mondercange 55, Grand-Rue;

3° Monsieur Dave LEFÈVRE, architecte, né à Luxembourg, le 28 décembre 1970, demeurant à L-7635 Ernzen, 43, rue de Larochette;

4° Monsieur Steve LEFÈVRE, Maître-artisan, né à Luxembourg, le 21 février 1967, demeurant à L-7594 Beringen, 34, rue des Noyers, ici représenté par Maître Frédéric Frabetti, avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Beringen le 30 mars 2009;

5° Monsieur Yves ROGOWSKI, agent immobilier, né le 1 mars 1967 à Algrange (F), demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 62, rue de Dudelange;

6° TRADING AND INVESTMENT COMPANY S.A., avec siège social à L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville, R.C.S. Luxembourg B numéro 24.398, représentée par Monsieur Arsène RISCHARD, cité ci-dessous, agissant en qualité de président du conseil d'administration de ladite société;

7° Monsieur Arsène RISCHARD, indépendant, né le 3 avril 1970 à Luxembourg, demeurant à L-8707 Useldange, 2, rue d'Everlange; et

8° Monsieur Claude MINELLI, employé privé, né le 14 mai 1968 à Esch-Alzette, demeurant à L-3910 Mondercange, 27, rue des Bois.

Préalablement aux présentes, il est exposé ce qui suit:

I. Monsieur André LEFÈVRE, architecte, né à Luxembourg, le 29 juillet 1944, divorcé et non remarié, ayant demeuré en dernier lieu à L-7409 Mersch, 8, Beringerberg, est décédé "testat" à Ettelbruck, le 19 septembre 2008.

Monsieur André LEFÈVRE, prénommé, était propriétaire de cent soixante (160) parts sociales dans la société "BATINVEST Immobilière", société à responsabilité limitée avec siège social à L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section B numéro 30.990, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 28 juin 1989, publié au Mémorial C numéro 349 du 27 novembre 1989, modifié en dernier lieu suivant acte du même notaire Jean SECKLER le 26 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2153 du 1^{er} octobre 2007 (la «Société»).

II. Les comparants requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- sur base de l'acte de notoriété reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 2009, les cent soixante (160) parts sociales représentant 5% du capital de la Société ayant appartenu à feu Monsieur André LEFÈVRE, prénommé, suite au décès de ce dernier, sont échues en pleine propriété à ses deux fils, Messieurs Dave et Steve LEFÈVRE, prénommés sous 3° et 4°, à parts égales.

- par acte sous seing privé daté du 20 février 2009, Mr Yves ROGOWSKI, précité a cédé à la société TRADING AND INVESTMENT COMPANY S.A., précitée, les 1.440 (mille quatre cent quarante) parts sociales lui appartenant, avec effet différé au paiement du prix fixé à la date de la signature du présent acte tel qu'il résulte de la convention de cession de parts sociales qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, ce dont quittance et qui est expressément reconnu par Monsieur Yves ROGOWSKI, précité.

- la société TRADING AND INVESTMENT COMPANY S.A., précitée cède à Monsieur Arsène RISCHARD, prénommé, trois cent vingt (320) parts sociales de la Société lui appartenant au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire; et

- la société TRADING AND INVESTMENT COMPANY S.A., précitée cède à Monsieur Claude MINELLI, prénommé, quatre-vingts (80) parts sociales de la Société lui appartenant au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire.

Conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 et l'article 7 des statuts de la Société, les associés concernés agrément à l'unanimité les susdites cessions de parts.

Suite à ces cessions, les comparants sous 1 à 4 et 6 à 8, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée déclare que la répartition des parts sociales sera dorénavant la suivante:

Monsieur Klaus SCHMITZ, prénommé	160 parts
Monsieur Steve D'ANZICO, prénommé	1.440 parts
Messieurs Dave et Steve LEFÈVRE, prénommés, cent soixante parts sociales à parts égales	160 parts
Trading and Investment Company S.A., précitée	1.040 parts
Monsieur Arsène RISCHARD, précité	320 parts
Monsieur Claude MINELLI, précité	80 parts
Total: trois mille deux cent parts sociales	3.200 parts

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Yves ROGOWSKI, prénommé et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée décide de nommer en remplacement du gérant démissionnaire Monsieur Arsène RISCHARD, précité, en qualité de nouveau gérant, pour une période indéterminée.

Troisième résolution - Intervention

Messieurs Steve D'ANZICO et Arsène RISCHARD, prénommés, agissant en leur qualité de gérants de la Société déclarent accepter les trois susdites cessions de parts sociales de la Société entre vifs et pour autant que de besoin la transmission des 160 parts de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) subdivisé en trois mille deux cents (3.200) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts en supprimant la référence au premier exercice de la société après constitution et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Steve d'Anzico, Dave Lefevre, Steve Lefevre, Yves Rogowski, Arsene Rischard, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 avril 2009, LAC/2009/13645, Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juillet 2009.

Paul BETTINGEN..

Référence de publication: 2009103744/95.

(090125216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Margutta Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.231.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009104860/13.

(090125251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Naturinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.499.

L'an deux mille neuf, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

La société anonyme de droit luxembourgeois GALION S.A., dont le siège social est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Associé unique, exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée générale extraordinaire de Naturinvest S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec son siège social établi à L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades, dont le capital social est représenté par huit cents (800) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune intégralement libérées, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, à la section B sous le numéro 108.499, constituée par acte du notaire Jean-Joseph WAGNER, notaire à Sanem, en date du 1^{er} juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1085 du 24 octobre 2005 (la «Société»).

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour et figurant sur la procuration mentionnée ci-avant et dont l'associé a été préalablement informé, celui-ci requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter d'un montant de six millions quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 6.480.000,-) le capital social de la Société, pour le porter de vingt mille euros (EUR 20.000,-) à six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000,-), par l'émission de deux cent cinquante-neuf mille deux cents (259.200) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts existantes, à souscrire par l'associé unique GALION S.A., ci-avant désigné.

Souscription - Libération

La société GALION S.A., ci-avant désignée et représentée comme dit précédemment, déclare expressément souscrire les deux cent cinquante-neuf mille deux cents (259.200) nouvelles parts sociales émises et les libérer intégralement en numéraire de sorte que le montant de six millions quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 6.480.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Modification statutaire

En conséquence de la décision d'augmentation du capital et des constatations qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 6. Le capital social est fixé à six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000,-) représenté par deux cent soixante mille (260.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune».

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier les articles 12, 13 et 14 des statuts relatifs à la gérance en leur donnant la teneur suivante:

«Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil»).

Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants.»

«**Art. 13.** Le Conseil choisira parmi ses membres un président.

Le Conseil se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil; en son absence le Conseil pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par lettre, fax, email ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par lettre, fax ou email un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion, qui est considérée comme tenue au siège social.

Le Conseil ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits par lettre, fax, email ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

«**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil seront signés par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le Conseil.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de porter le nombre de gérants à trois et de constituer de la sorte un conseil de gérance qui sera composé comme suit:

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Grégoire BONToux, administrateur de sociétés, né le 25 août 1967 à Neuilly-sur-Seine, Hauts de Seine, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit et maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Alain ROBILLARD, administrateur de sociétés, né le 2 février 1946 à Bobigny, France, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société au 23, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Coût

Les droits, frais et honoraires à résulter du présent acte sont estimés sans nul préjudice à trois mille neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Claude Zimmer, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2009, LAC/2009/24055, Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009103746/97.

(090124937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

CBL, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 18, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 120.585.

La liste de signatures autorisées (délégation des pouvoirs de signatures) a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009104806/11.

(090125965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

360 Capital Management S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 108.110,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 109.524.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 31 juillet 2009 que:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, ayant son adresse privée au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, le mandat d'administrateur de Monsieur Fausto BONI, administrateur de sociétés, ayant son adresse au 36, Via San Vittore, I-20123 Milan, Italie et le mandat d'administrateur de Monsieur François TISON, administrateur de sociétés, ayant son adresse au 53, rue Orfila, F-75020 Paris, France, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009.

- Le mandat de commissaire aux comptes de M. Marcel STEPHANY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour extrait conforme

Aurore Dargent

Un mandataire

Référence de publication: 2009103972/24.

(090124495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Quinlan Private Senator Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.888.

1/ Par résolutions signées en date du 8 juillet 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 16 janvier 2009.

- acceptation de la démission de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B avec effet immédiat.

- nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- nomination de Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2/ L'adresse correcte du gérant de catégorie A Matthew Charles Fleming est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

3/ L'adresse correcte du gérant de catégorie A Ronan O'Donoghue est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009103994/23.

(090124939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Townley Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.917.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juillet.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "TOWNLEY CORPORATION S.A.", (la Société) établie et ayant son siège social L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80917, constituée originellement sous l'empire de la législation de Curaçao en date du 21 décembre 1983,

dont le siège social a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg et la forme d'une société anonyme a été adoptée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 842 du 4 octobre 2001,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 820 du 25 avril 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jürgen FISCHER, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luis OJEDA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Klaus KRUMNAU, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 10.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 100.000,- EUR à 110.000,- EUR.

2. Emission de 2 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5.000,- EUR, émises avec une prime d'émission totale de 4.995.000,- EUR, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour de la décision de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription pour 2 actions nouvelles par la société régie par les lois de Belize "INDIA FINANCE & DEVELOPMENT LTD.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à Belize City, Jasmine Court, 35A Regent Street, PO Box 1777 (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies de Belize sous le numéro 78166, et acceptation de la libération intégrale de ces actions par conversion des 2.000 obligations convertibles, émises lors l'assemblée générale extraordinaire tenue pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 juin 2003.

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts de la Société.

5. Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, l'assemblée déclarent se référer.

C) Que les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

D) La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date des 4 juillet 2009 (numéro 1289) et 14 juillet 2009 (numéro 1349), et

- au journal "Lëtzebuurger Journal" en date des 4 juillet 2009 (numéro 127) et 14 juillet 2009 (numéro 133).

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

E) Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 20 actions actuellement en circulation, représentatives du capital social, 10 actions, soit la moitié du capital, sont présentes ou représentées à la présente assemblée et que selon l'article 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix mille euros (10.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) à cent dix mille euros (110.000,-EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'émettre deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq mille euros (5.000,- EUR), émises avec une prime d'émission totale de quatre millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille euros (4.995.000,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des deux (2) actions nouvelles la société régie par les lois de Belize "INDIA FINANCE & DEVELOPMENT LTD.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à Belize City, Jasmine Court, 35A Regent Street, PO Box 1777 (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies de Belize sous le numéro 78166.

Intervention - Souscription - Libération

Est intervenu ensuite Monsieur Klaus KRUMNAU, juriste, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de "INDIA FINANCE & DEVELOPMENT LTD.", (le "Souscripteur"), en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte du Souscripteur aux deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq mille euros (5.000,- EUR) chacune, émises, avec une prime d'émission totale de quatre millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille euros (4.995.000,- EUR), en contrepartie d'un apport en nature constitué par la conversion de deux mille (2.000) obligations convertibles auxquelles "INDIA FINANCE & DEVELOPMENT LTD." a souscrit auprès de la Société.

La réalité de la souscription et du paiement de la prime d'émission par apport en nature a été prouvée au notaire instrumentant par des justificatifs.

La conversion des obligations convertibles ci-dessus décrite a fait l'objet d'un rapport, dressé par le réviseur d'entreprises indépendant "icfs Lux S.à r.l.", avec siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, dûment représentée par Monsieur Kurt LALLEMAND, conformément aux articles 26-1 et 32-4 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Based on our diligence, nothing came to our attention that would make us think that the value of the contributed assets would not correspond at least to the number and notional of the issued shares."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'émettre les 2 actions nouvellement émises à "INDIA FINANCE & DEVELOPMENT LTD." mentionnée ci-dessus.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à cent dix mille euros (110.000,- EUR), représenté par vingt-deux (22) actions d'une valeur nominale de cinq mille euros (5.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: FISCHER - OJEDA - KRUMNAU - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 août 2009. Relation GRE/2009/2752. Reçu soixante-quinze euros 75 EUR.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009105399/115.

(090126669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Quinlan Private Ukmerges Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 73.450,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.510.

1/ Par résolutions signées en date du 9 juillet 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet au 16 janvier 2009.

- acceptation de la démission de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet immédiat.

- nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- nomination de Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2/ L'adresse correcte du gérant de type A Matthew Charles Fleming est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

3/ L'adresse correcte du gérant de type A Ronan O'Donoghue est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009103995/23.

(090124952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

SLGI, Société Luxembourgeoise de Gestion d'Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.708.

L'an deux mille neuf, le quatrième jour de juin.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Monsieur Pierre DAGALLIER, conseiller, demeurant à F-78170 La Celle St Cloud, 48, avenue Auguste Dutreux (France);

2° Madame Christine DAGALLIER, sans profession, demeurant à F-78170 La Celle St. Cloud, 48, Avenue Auguste Dutreux (France), ici représentée par Monsieur Pierre DAGALLIER, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 juin 2009 à La Celle Saint Cloud;

3° la société luxembourgeoise Société Internationale d'Investissements Financiers Sàrl, en abrégé SHF Sàrl, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, RCS Luxembourg B 39052, ici représentée par deux de ses gérants B Messieurs Pierre DAGALLIER et Alain ROBILLARD, demeurant professionnellement à Luxembourg;

4° Monsieur Paris MOURATOGLU, dirigeant d'entreprise, né le 10 juillet 1941 à Athènes (Grèce), demeurant à 64, boulevard d'Inkermann, F-92200 Neuilly-sur-Seine (France), ici représenté par Monsieur Alain ROBILLARD, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 juin 2009 à Paris.

Les deux procurations sous seing privé, après avoir été signées "ne varietur" par les personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION D'INVESTISSEMENTS S.à.r.l., en abrégé SLGI S.à.r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 123708, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 9 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 423 du 21 mars 2007 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 11 juin 2008 par acte du notaire instrumentant publié au Mémorial C numéro 2773 du 15 novembre 2008.

Les associés ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité:

Première résolution

Les associés prénommés confirment détenir les treize millions six cent quatre-vingt-treize mille six cent douze (13.693.612) parts sociales de la Société comme suit:

- Monsieur Pierre DAGALLIER: neuf millions huit cent vingt-neuf mille deux cent cinquante-et-une (9.829.251) parts sociales;
- Madame Christine DAGALLIER: cinq cent treize mille cent vingt (513.120) parts sociales;
- Monsieur Paris MOURATOGLOU: soixante-sept mille (67.000) parts sociales;
- la société SIF Sàrl: trois millions deux cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante-et-une (3.284.241) parts sociales.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit et versé de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-huit euros (EUR 86.388,-) pour le porter de son montant actuel de treize millions six cent quatre-vingt-treize mille six cent douze euros (EUR 13.693.612,-) à treize millions sept cent quatre-vingt mille euros (EUR 13.780.000) par émission de quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-huit (86.388) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Les associés autorisent à l'unanimité la souscription de la totalité des quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-huit (86.388) nouvelles parts sociales comme suit:

1. Monsieur Pierre DAGALLIER, prénommé sous 1° qui déclare souscrire dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-huit (19.388) parts sociales; et
2. Monsieur Paris MOURATOGLOU, prénommé sous 4°, représenté comme dit ci-avant qui déclare souscrire soixante-sept mille (67.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un paiement en espèces de sorte que la somme de quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-huit euros (EUR 86.388) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à treize millions sept cent quatre-vingt mille euros (EUR 13.780.000,-) représenté par treize millions sept cent quatre-vingt mille (13.780.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les treize millions sept cent quatre-vingt mille (13.780.000) parts sociales sont détenues comme suit:

- Monsieur Pierre DAGALLIER: neuf millions huit cent quarante-huit mille six cent trente-neuf (9.848.639) parts sociales;
- Madame Christine DAGALLIER: cinq cent treize mille cent vingt (513.120) parts sociales;
- Monsieur Paris MOURATOGLOU: cent trente-quatre mille (134.000) parts sociales;
- la société SIF Sàrl: trois millions deux cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante-et-une (3.284.241) parts sociales.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

81371

Evaluation - Frais

Les frais, dépens, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pierre Dagallier, Christine Dagallier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 05 juin 2009. LAC/2009/21548. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009105466/85.

(090127088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Quinlan Private Residential II Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.662.

1/ Par résolutions signées en date du 8 juillet 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 16 janvier 2009.

- acceptation de la démission de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B avec effet immédiat.

- nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- nomination de Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2/ L'adresse correcte du gérant de catégorie A Matthew Charles Fleming est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

3/ L'adresse correcte du gérant de catégorie A Ronan O'Donoghue est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009103997/23.

(090124961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Burl-Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 41.733.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires le 31 juillet 2009

L'assemblée générale a renouvelé les mandats des administrateurs suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014:

1. Monsieur François GEORGES, demeurant 34 A, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, administrateur;

2. Monsieur Ernst Leopold DORNINGER, demeurant 56 A, Avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains; administrateur;

3. Madame Danielle DILLMANN, demeurant 56 A, Avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains; administrateur.

L'assemblée générale a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010:

La société Optio Expert-comptable et Fiscal S.à.r.l., ayant son siège social à 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97326; commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 août 2009.

Morgane IMGRUND.

Référence de publication: 2009104000/23.

(090124997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Quinlan Private South City Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.454.

1/ Par résolutions signées en date du 8 juillet 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet au 16 janvier 2009.
- acceptation de la démission de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet immédiat.
- nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- nomination de Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2/ L'adresse correcte du gérant de type A Matthew Charles Fleming est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

3/ L'adresse correcte du gérant de type A Ronan O'Donoghue est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009104002/23.

(090124888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Marinazur S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. S.A. Marinazur).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 23.575.

L'an deux mille neuf, huit juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société S.A. MARINAZUR, une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 23.575, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Differdange, en date du 05 décembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 16 du 21 janvier 1986. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire prénommé, en date du 05 mai 1987, publié au Mémorial C numéro 230 du 21 août 1987.

Le capital social a été converti en euros aux termes d'une assemblée générale du 25 septembre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 286 du 20 février 2002. ("la Société")

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pol PETINIOT, gérant de société, demeurant à Drève Richelle 210, B-1410 Waterloo (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc BRAUN, diplômé es sciences économiques, avec adresse professionnelle à 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Marie POOS, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de la forme sociale de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée.
2. Acceptation de la démission des membres du conseil d'administration de la Société avec effet à ce jour et décharge pour l'exécution de leur mandat.
Nomination de Monsieur Pol PETINIOT, en tant que gérant de la société.
3. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes de la Société avec effet à ce jour et décharge pour l'exécution de son mandat.
4. Refonte intégrale des statuts de la Société.
5. Répartition du capital social.
6. Changement de la nationalité de la Société et transfert du siège social statutaire et du siège administratif de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Drève Richelle 210, B-1410 Waterloo (Belgique), décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Adoption par la Société de la nationalité belge, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Personnes Morales à Nivelles (Belgique).
7. Fixation de la nouvelle adresse du siège social transféré au Drève Richelle 210, B-1410 Waterloo (Belgique)
8. Décision de convoquer une assemblée générale extraordinaire à tenir en Belgique aux fins d'une refonte des statuts et de leur adaptation à la loi belge.
9. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la forme de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans discontinuité de sa personnalité juridique.

La transformation de la Société en société à responsabilité limitée se fait sur base d'une situation active et passive de la Société arrêtée au 31 décembre 2008 certifiée par le Commissaire aux comptes de la Société, dont un exemplaire est annexé au présent procès-verbal. Que toutes les opérations faites depuis cette date par la Société sont réalisées pour la société à responsabilité limitée, notamment en ce qui concerne l'établissement des comptes sociaux.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des membres du conseil d'administration, avec effet à ce jour:

- Monsieur Luc BRAUN, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi;
- Monsieur Horst SCHNEIDER, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi;
- La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

L'assemblée décide de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat.

Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Pol PETINIOT, gérant de société, né à Charleroi (Belgique), le 21 janvier 1938, demeurant à B-1410 Waterloo (Belgique), Drève Richelle 210.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de EURAUDIT Sàrl, établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet à ce jour, et décide de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts, pour les rendre compatible avec les dispositions légales régissant les sociétés à responsabilité limitée et pour leur conférer en conséquence la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
MARINAZUR S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, l'exploitation et la location de matériel maritime et de bateaux.
Elle pourra acquérir un ou plusieurs immeubles en vue de leur mise en valeur.
Elle pourra faire toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Art. 4. Le capital social est fixé à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE NEUF CENTS (€ 30.986,69), représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) PARTS SOCIALES sans désignation de valeur nominale.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés. La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales, en particulier la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate que les 1.250 parts sociales sont détenues par l'associé unique, Monsieur Pol PETINIOT, gérant de société, né à Charleroi (Belgique), le 21 janvier 1938, demeurant à B-1410 Waterloo (Belgique), Drève Richelle 210.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la nationalité de la Société de luxembourgeoise en belge et décide de transférer le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Drève Richelle 210, B-1410 Waterloo (Belgique).

L'assemblée générale extraordinaire décide l'adoption par la Société de la nationalité belge, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donnent lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive de la CEE du 17 juillet 1969, et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Personnes Morales à Nivelles (Belgique).

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et que les droits d'apport ont été régulièrement payés au Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer la nouvelle adresse du siège social au Drève Richelle 210, B-1410 Waterloo (Belgique).

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire à tenir en Belgique aux fins d'une refonte des statuts et de leur adaptation à la loi belge.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Petiniot, Braun, J. M. Poos, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8214. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009104628/147.

(090126173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Partnership Trust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 11.156.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 août 2009

1. Monsieur Frédéric GANS a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

2. Monsieur Tobias RIETMANN a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

3. Monsieur David GARRIDO a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

4. La société anonyme PKF WIRTSCHAFTSPRÜFUNG AG a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 4 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PARTNERSHIP TRUST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009104013/21.

(090124785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Alba Master Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.640.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 août 2009

1. Le mandat d'administrateur de M. Pietro LONGO venu à échéance, n'a pas été renouvelé.

2. M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuvre-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3. M. Eric MAGRINI a été renouvelé dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. M. Philippe TOUSSAINT a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

5. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a été renouvelée dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Alba Master Company SA

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009104016/23.

(090124792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Wehowe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 116.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105156/10.

(090125926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Laudamar Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 101.465.

Société constituée le 25 juin 2004 par Me André Schwachtgen, acte publié au Mémorial C n°868 du 25 août 2004.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale tenue le 24 juin 2009 que:

L'Assemblée modifie la durée des mandats des trois Administrateurs pour ramener l'échéance de 2012 à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2010 à savoir:

- Monsieur Jean Wagener, domicilié professionnellement au 10A boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et non au 10A rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;
- Monsieur Patrick Weber, domicilié professionnellement 1 Place de Saint Gervais, CH-1211 Genève 11
- Laudamar SA, domiciliée au 1 rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg représentée par Monsieur Jean Wagener, domicilié professionnellement au 10A boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

L'Assemblée met fin au mandat du Commissaire aux comptes Mazars.

Elle nomme en remplacement la société Compagnie Européenne de Révision Sàrl, domiciliée au 15 rue des Carrefours, L-8124 Bridel jusqu'à l'Assemblée générale à tenir en 2010.

Pour extrait

Jean Wagener

Administrateur

Référence de publication: 2009104028/23.

(090124464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Mercurey Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 59.937.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à L-DIFFERDANGE, en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 556 du 09 octobre 1997;
- Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par devant le même notaire en date du 31 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°1215 du 21 décembre 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société MERCUREY S.A., tenue au siège social le 15 juillet 2009 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une durée de six ans, à savoir:

Administrateurs:

- Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

- Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

- Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Administrateur et Président.

- Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- REVILUX S.A., 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Administrateur-délégué:

- Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Pour la société MERCUREY FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

Luxembourg

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2009104057/36.

(090124924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Palinvest Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 144.982.

L'an deux mille neuf,

le vingt-quatre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire ("Assemblée") des actionnaires de "PALINVEST LUX S.A." (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, daté du 20 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 624 du 23 mars 2009, page 29932. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 144 982.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Audrey DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Fanny MARX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christel RUSSO-RIPLINGER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires et les obligataires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions et d'obligations possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de EUR 54.000,- (cinquante-quatre mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 850.000,- (huit cent cinquante mille Euros) à EUR 904.000,- (neuf cent quatre mille Euros) par l'émission de 5.400 (cinq mille quatre cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes, assorties d'une prime d'émission de EUR 20,- (vingt Euros) par action nouvelle.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Alinéa 1. "Le capital social est fixé à EUR 904.000,- (neuf cent quatre mille Euros) divisé en 90.400 (quatre-vingt-dix mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune."

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de procéder à une augmentation de capital à concurrence de CINQUANTE-QUATRE MILLE EUROS (54'000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de HUIT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (850'000.- EUR) représenté par QUATRE-VINGT-CINQ MILLE (85'000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune à un montant de NEUF CENT QUATRE MILLE EUROS (904'000.- EUR) qui sera, après cette augmentation de capital, représenté par quatre-vingt-dix mille quatre cents (90'400) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de créer et d'émettre cinq mille quatre cents (5'400) actions nouvelles ordinaires, chacune avec une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR), et DECIDE que chacune de ces actions nouvelles aura les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et de ce fait conférant droit à des dividendes à partir du jour de la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont dans la mesure nécessaire renoncé à leur droit préférentiel de souscription et DECIDE d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, la personne suivante:

Monsieur Alain GUEZENNEC, domicilié au 18, rue Pierre Dupong, L-7314 Luxembourg.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

Madame Fanny MARX, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du seul souscripteur susnommé, en vertu d'une procuration lui donnée à Heisdorf le 16 juillet 2009.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré souscrire au nom et pour le compte du seul souscripteur, Monsieur Alain GUEZENNEC, prénommé aux cinq mille quatre cents (5'400) actions nouvellement émises par la Société et les libérer intégralement de leur valeur nominale de dix euros (10.- EUR) avec en sus le paiement supplémentaire d'une prime d'émission à hauteur de CENT HUIT MILLE EUROS (108'000.- EUR), par des versements en numéraire, faisant pour chaque action nouvellement émise une prime d'émission de vingt euros (20.- EUR).

Le souscripteur susmentionné, par sa représentante susnommée, déclare en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en numéraire avec la prime d'émission susmentionnée et que donc la somme totale de CENT SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (162'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Il est encore décidé que de ce montant de CENT SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (162'000.- EUR) un montant de CINQUANTE-QUATRE MILLE EUROS (54'000.- EUR) est à allouer au capital social de la Société et le solde, soit la somme de CENT HUIT MILLE EUROS (108'000.- EUR), sera allouée au compte prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier, l'article trois premier alinéa des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de donner à cet alinéa premier de l'article trois des statuts de la Société la teneur suivante:

Art. 3. Premier alinéa. "Le capital social est fixé à NEUF CENT QUATRE MILLE EUROS (EUR 904.000,-) divisé en quatre-vingt-dix mille quatre cents (90.400) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune."

81379

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. DUMONT, F. MARX, C. RUSSO-RIPPLINGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9059. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 06 AOUT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009104623/103.

(090125312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

MEP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.305.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 9 juillet 2009

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 9 juillet 2009, que:

- L'associé unique a accepté la démission de Richard Perris, en tant que gérant de classe C de la Société, avec effet immédiat.

- L'associé unique a nommé Bénédicte Moens-Colleaux, née le 13 octobre 1972 à Namur, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que gérante de classe C de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 9 juillet 2009, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Séverine Michel
- Paul Guilbert

Gérants de classe B:

- Eric Bouchez
- Benoit Cheron

Gérants de classe C:

- Emanuela Brero
- Bénédicte Moens-Colleaux

Séverine Michel

Gérante de classe A

Référence de publication: 2009104034/27.

(090124373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Titien Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 61.011.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 juin 2009

Cinquième résolution.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Alain PROUX, Gérant de société, né à Chelles (France) le 07/07/1953, domicilié à Montceaux les Meaux (France) au 3, Rue du Vieux Pavé, F-77470 Montceaux les Meaux; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955,

domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TITIEN HOLDING S.A.
Société Anonyme
Claude SCHMITZ / Guy HORNICK
Deux Administrateurs

Référence de publication: 2009104114/27.

(090124926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Montanimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 121.065.

La société a été constituée le 17 octobre 2006 à Luxembourg par acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial C no 2320 du 12 décembre 2006.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 juin 2009 que:

- Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été nommé comme administrateur en remplacement de Madame Andrée HILGER, administratrice démissionnaire, dont il termine le mandat d'administrateur.

- Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été nommé comme administrateur-délégué en remplacement de Mademoiselle Jeanne PIEK, administratrice-déléguée démissionnaire, dont il termine le mandat d'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Pour la société MONTANIMMO S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Luxembourg
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2009104061/23.

(090124862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Green S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 41.363.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2009.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert DIVINE, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Madame Hedwig VERDOODT, avec adresse professionnelle au 101, Rue Jules Besmestraat, B-1081 Koekelberg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009104064/25.

(090124790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

CEGEDEL, CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 4.513.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration de la Société du 12 mai 2009

En date du 12 mai 2009, le conseil d'administration de la Société

prend note de la démission de

- Monsieur Henri HAINE
- Monsieur Georges REDING
- Monsieur Tim HARTMANN
- Monsieur Peter PICHL
- Monsieur Marc LENERT
- Monsieur Charles HUTMACHER

en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat;

prend note de la démission de

- Monsieur André GILBERTZ

en tant qu'administrateur et représentant du personnel de la Société avec effet immédiat;

coopte

- Monsieur Marc LEONHARD, né le 8 février 1952 à Luxembourg, ayant comme adresse 118, rue Klensch, L-3250 Bettembourg, Luxembourg,

- Monsieur Georges MOLITOR, né le 8 janvier 1947 à Wiltz, Luxembourg, ayant comme adresse 2, Wisswee, L-5441 Remerschen, Luxembourg,

- Monsieur Manfred FESS, né le 2 août 1954 à Saarbrücken, Allemagne, ayant comme adresse Mühlenweg 48, D-66132 Saarbrücken, Allemagne,

- Monsieur Stephan KAMPHUES, né le 4 avril 1961 à Paderborn, Allemagne, ayant comme adresse Kaldemorgenweg 55, D-54276 Essen, Allemagne;

en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

nomme

- Monsieur Patrick COLLING, né le 29 juillet 1960 à Esch/Alzette, Luxembourg, ayant comme adresse 8, cité Cegedel, L-7310 Heisdorf, Luxembourg, en tant que nouvel administrateur et représentant du personnel de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

modifie le mandat des personnes suivantes:

- Monsieur René REITER: administrateur et représentant du personnel
 - Monsieur Patrick THEIN: administrateur et représentant du personnel
- avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Dès lors, le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Marc LEONHARD, administrateur

Monsieur Georges MOLITOR, administrateur

Monsieur Manfred FUSS, administrateur

Monsieur Stephan KAMPHUES, administrateur

Monsieur Patrick COLLING, administrateur et représentant du personnel

Monsieur Romain BECKER, administrateur

Monsieur Fernand FELZINGER, administrateur

Monsieur Claude SEYWERT, administrateur
Monsieur Nico WIETOR, administrateur
Monsieur Roland MICHEL, administrateur et président
Monsieur Etienne SCHNEIDER, vice-président
Monsieur René REITER, administrateur et représentant du personnel
Monsieur Gaston REINESCH, administrateur
Monsieur Patrick THEIN, administrateur et représentant du personnel
Monsieur Eric BOSMAN, administrateur
Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

CEGEDEL SOCIETE ANONYME (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2009105067/60.

(090125778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Luxplan, Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 18.420.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 juin 2009.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jens CHRISTIANSEN, administrateur, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Marcel HETTO, administrateur et administrateur-délégué, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué.
- Monsieur Denis CRIDEL, administrateur, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Olivier WEBERT, administrateur, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Andreas WENER, administrateur et administrateur-délégué, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué;
- Monsieur André COLBACH, administrateur, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Dan NICOLAS, administrateur, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises:

- MAZARS, réviseurs d'entreprises et experts comptables, 10a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2010.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 05 juin 2009.

Conformément à l'article 11 des statuts de la société, le Conseil d'Administration nomme comme administrateurs-délégués de la société, Messieurs Marcel HETTO, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, et Andreas WENER, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, avec le droit de signature individuelle pour la gestion journalière.

Conformément à l'article 11 des statuts de la société, le Conseil d'Administration nomme comme administrateurs responsables avec le droit de co-signature pour la gestion journalière, Messieurs André COLBACH, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen et Dan NICOLAS, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen.

Luxembourg, le 09 juin 2009.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009104067/41.

(090124779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

ECP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 129.000.

Avis qui annule et remplace la version déposée le 12/05/2009 sous le n°L090068320.04

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 mars 2009 la société MAZARS, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg a été nommée réviseur d'entreprises et non commissaire aux comptes, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009104984/13.

(090125920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Cameron 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.383.

EXTRAIT

1) Il résulte des résolutions prises par l'associé unique tenue en date du 26 juin 2009 que le mandat du réviseur d'entreprise suivant a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2009 qui se tiendra en 2010:

- Facts Audit Services S.à.r.l. ayant son siège social à 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée avec le RCS Luxembourg sous le numéro B 142.685,

2) Suite à un déménagement:

- Madame Emanuela Brero, gérante de la société susmentionnée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

3) Il est porté à la connaissance des tiers que:

- L'associé Cameron 3 S.à r.l. a transféré son siège social à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009104100/23.

(090124702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Ovingham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.705.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 18 février 2009

1. Les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à la tenue l'assemblée générale en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2007:

- Georges Gudenburg, avocat, né le 25 novembre 1964, à Luxembourg, demeurant professionnellement à L2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

- François Brouxel, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966, à Metz en France, demeurant professionnellement à L2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

- Pierre Metzler, avocat à la Cour, née à Luxembourg le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

2. L'assemblée générale des actionnaires a également décidé de nommer, en remplacement de la société Trust and Accounting Services Luxembourg S.à r.l., la société Optio Expert Comptable et Fiscal S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 37, d'Anvers, L-1130 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et de société de Luxembourg sous le numéro B 97.326, en qualité de commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31

décembre 2007, étant entendu que cette dernière a également été en charge de la revue des comptes pour l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009104101/25.

(090124405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Saltgate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.029.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first of July.

Before Us Maître Camille MINES, notary residing at Capellen.

There appeared:

SALTGATE LIMITED, a company registered in Jersey, under Company Registry Number 97247, having its registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG Channel Islands, here represented by Mr Wayne FITZGERALD, private employee, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 30 July 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares to be the current sole shareholder of SALTGATE S.A., a société anonyme, with registered office at L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 2 May 2007 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1385 of 6 July 2007.

The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the notary Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on 30 December 2008 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 269 of 06 Februar 2009 (the "Company").

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of Eighty Thousand Euro (EUR 80,000.-) so as to bring it from its current amount of One Million Seven Hundred Thousand Euro (EUR 1,700,000.-) to One Million Seven Hundred Eighty Thousand Euro (EUR 1,780,000.-) by the issuance of Eighty Thousand (80,000) new shares, all shares having a par value of One Euro (EUR 1.-);

2) Subscription and full payment at nominal value of the newly issued shares by contribution in cash by SALTGATE LIMITED;

3) Subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles of the Company;

4) Miscellaneous.

The sole shareholder requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount Eighty Thousand Euros (EUR 80,000.-) so as to bring it from its current amount of One Million Seven Hundred Thousand Euros (EUR 1,700,000.-) to One Million Seven Hundred Eighty Thousand Euros (EUR 1,780,000.-) by the issuance of 80,000 (Eighty Thousand) new shares, all shares having a par value of One Euro (EUR 1.-), such share to be fully paid-up at par value.

Subscription - Payment

Thereupon SALTGATE LIMITED, prenamed, represented as stated here above, has declared to subscribe for the new shares and to have them fully paid up by contribution in cash.

The amount of Eighty Thousand Euros (EUR 80,000.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by means of a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend Article 5.1 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **5.1. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at One Million Seven Hundred Eighty Thousand Euros (EUR 1,780,000.-) divided into One Million Seven Hundred Eighty Thousand (1,780,000) ordinary shares all with a par value of One Euro (EUR 1.-) per share."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1.500,-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Capellen, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

SALTGATE LIMITED, une société inscrite auprès du registre des sociétés de Jersey sous le numéro 97247, ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG Channel Islands, ici représentée par M. Wayne FITZGERALD, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 juillet 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, déclare être l'actionnaire unique actuel de SALTGATE S.A., une société anonyme ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, constituée par acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 mai 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1385 du 6 juillet 2007.

Les statuts de la société ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, le 30 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 269 du 06 février 2009 (la "Société").

L'ordre du jour est le suivant:

Agenda:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de Quatre-Vingt Mille Euros (80.000,- EUR) en vue de porter son montant actuel de Un Million Sept Cent Mille Euros (1.700.000,- EUR) à Un Million Sept Cent Quatre-Vingt Mille Euros (1.780.000,- EUR) par l'émission de Quatre-Vingt Mille (80.000) nouvelles actions, chacune d'une valeur nominale de Un Euro (1,- EUR);

2) Souscription et paiement total à la valeur nominale des nouvelles actions émises par apport en numéraire par SALTGATE LIMITED;

3) Modification consécutive de l'Article 5.1 des Statuts de la Société;

4) Divers.

L'actionnaire unique demande au notaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de Quatre-Vingt Mille Euros (80.000,- EUR) en vue de porter son montant actuel de Un Million Sept Cent Mille Euros (1.700.000 EUR) à Un Million Sept Cent Quatre-Vingt Mille Euros (1.780.000 EUR,-) par l'émission de Quatre-Vingt Mille (80.000) nouvelles actions, chacune d'une valeur nominale de Un Euro (1,- EUR), ces actions devant être libérées entièrement à la valeur nominale.

Souscription - Paiement

Sur ce, SALTGATE LIMITED, prénommée, ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux nouvelles actions et de les payer entièrement par apport en numéraire.

Le montant de Quatre-Vingt Mille Euros (80.000,- EUR) est dès à présent à la disposition de la Société, preuve en a été donné au notaire soussigné, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'actionnaire unique décide de modifier l'Article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à Un Million Sept Cent Quatre-Vingt Mille Euros (1.780.000 EUR,-) divisé en Un Million Sept Cent Quatre-Vingt Mille (1.780.000) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de Un Euro (EUR 1,-)."

81386

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: W. FITZGERALD, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 5 août 2009. Relation: CAP/2009/2619. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial.

Capellen, le 7 août 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009105397/114.

(090126660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Swiss Life (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.663.

—
EXTRAIT

Lors de conseil d'administration de Swiss Life (Luxembourg) S.A. (la "Société") tenu le 16 février 2009, les administrateurs ont approuvé, conformément à l'article 12 des statuts de la Société:

- la nomination de Monsieur Jean-Paul ANDRÉ-DUMONT, de nationalité belge, né à Berchem-Saint Agathe, le 3 avril 1959, ayant pour adresse professionnelle le 25, route d'Arlon, L-8009, Strassen, comme délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 16 février 2009 et pour une durée indéterminée.

Monsieur Jean-Paul ANDRÉ-DUMONT aura pour mission principale de veiller à la bonne application par la Société de ses obligations en tant que gestionnaire du fonds de pension Swiss Life International Pension Fund.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de Swiss Life (Luxembourg) S.A. (la "Société") tenue le 9 avril 2009, les actionnaires ont acte, conformément à l'article 15 des statuts de la Société et à l'article 35.2 de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, telle que modifiée:

- le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., dont le siège social est au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme réviseur pour le contrôle des comptes annuels de la Société, pour une durée de un (1) an. Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. expirera lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 7 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Swiss Life (Luxembourg) S.A.

Xavier Nevez

Regional Head, Legal & Compliance

Référence de publication: 2009104109/28.

(090125056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Corefa, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5865 Alzingen, 27, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 10.809.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 30 juin 2009 que Monsieur Karl-Peter KINNEN, stucateur, demeurant à D-54634 BITBURG, am Wiesenborn, 10, a cédé à Monsieur Franco BRANCALEONI gérant de sociétés, demeurant à L-5865 ALZINGEN, 27, rue de Roeser, deux cent cinquante et une parts sociales de la société COREFA, société à responsabilité limitée, et que les parts sociales sont réparties comme suit:

1. Monsieur Franco BRANACLEONI, gérant de sociétés, demeurant à L-5865 ALZINGEN, 27, rue de Roeser quatre cent quatre-vingt-dix parts sociales	490
2. Madame Chantal SCHROEDER, épouse de Monsieur de Franco BRANCALEONI, demeurant à L-5865 ALZINGEN, 27, rue de Roeser dix parts sociales	10
Total: cinq cents parts sociales	500

Alzingen, le 30 juin 2009.

Certifié conforme

COREFA

Société à responsabilité limitée

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2009104111/26.

(090125017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Oliver Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.053.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement en date du 29 juillet 2009

- Les démissions de Monsieur Serge KRANCENBLUM, Monsieur Alain RENARD et Madame Françoise DUMONT de leur mandat d'Administrateur sont acceptées;

- Monsieur Michel LUCAS, gérant, demeurant au 76, rue Basse, B-6792 Rachecourt Aubange, Monsieur René D'AVERSI, administrateur-délégué, demeurant au 6, Domaine des Coteaux, F-57925 Distroff et Monsieur Peter LUCAS, Commercial, demeurant au 76, rue Basse, B-6792 Rachecourt Aubange sont nommés comme nouveaux Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013;

- la démission de la société FIN-CONTRÔLE S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée;

- la société HRT Révision S.A. Société Anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg est nommée nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Certifié sincère et conforme

OLIVER HOLDINGS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009104118/23.

(090124840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

CAST-Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.017.

Extrait des Résolutions des gérants prises en date du 14 juillet 2009

Je soussigné, Mirko Fischer, gérant de la société, certifie que les associés de la société, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Accepter les démissions du Monsieur Gregor Klaedtke dont l'adresse professionnelle est 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat;

2. Désigner Monsieur Patrick Lsurger, né à Metz, France, le 29 novembre, 1955, dont l'adresse professionnelle est 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5 août 2009.
CAST-Partners S.à r.l.
Mirko Fischer
Gérant

Référence de publication: 2009104126/21.

(090124555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Icecube S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 138.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105157/10.

(090125928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Copal, Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 7.132.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Grevenmacher le 13 juin 2009

L'assemblée générale décide de remplacer Madame Rita HARNACK par la LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe au poste de commissaire aux comptes.

Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2015.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une durée de six années.

Les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2015.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jos HEIN, Président du Conseil, demeurant à L-6660 Born, Schlassstrooss 1 Madame Henriette LIES, demeurant à L-6660 Born, Schlassstrooss 1

Madame Betty NAGORNOFF-HEIN, demeurant à L-6794 Grevenmacher, rte du Vin, 10

Madame Maggy HEIN, demeurant à L-7263 Helmsange, rue de la Libération, 19

Monsieur Mike HEIN, demeurant à L-6660 Born, Schlassstrooss 8

Monsieur Carlo HEIN, demeurant à L-6690 Moersdorf, An Ausselt, 3

COMMISSAIRE AUX COMPTES

LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL ayant son siège social à L-2763 LUXEMBOURG, rue Ste Zithe, 12.

Signature.

Référence de publication: 2009104222/23.

(090125072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Catoc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 60.006.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Grevenmacher le 13 juin 2009

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs ainsi que le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de six années.

Les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2015.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jos HEIN, Président du Conseil, demeurant à L-6660 Born, Schlassstrooss 1

Madame Henriette HEIN-LIES, demeurant à L-6660 Born, Schlassstrooss 1

Madame Betty NAGORNOFF-HEIN, demeurant à L-6794 Grevenmacher, rte du Vin, 10

Madame Maggy HEIN, demeurant à L-7263 Helmsange, rue de la Libération, 19

Monsieur Mike HEIN, demeurant à L-6660 Born, Schlassstrooss 8

Monsieur Carlo HEIN, demeurant à L-6690 Moersdorf, An Ausselt, 3

COMMISSAIRE AUX COMPTES

LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL ayant son siège social à L-2763 LUXEMBOURG, rue Ste Zithe, 12.

Signature.

Référence de publication: 2009104224/21.

(090125095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Rendalux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 95.175.

Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105171/10.

(090125921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

First Shurgard Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.014.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite de l'Assemblée Générale Ordinaire prise en date du 15 juillet 2009 de la Société que les mandats des gérants M. Olivier DORIER et M. Steven De TOLLENAERE ont été reconduits dorénavant pour un mandat à durée indéterminée de la Société.

Il résulte de cette même résolution que le mandat de ERNST & YOUNG en tant que commissaire aux comptes n'a pas été reconduit. Cependant ERNST & YOUNG, avec siège sociale au 7, Parc d'Activités Syrdall L-5365 Munsbach a été nommé Réviseur d'Entreprises pour un mandat à durée indéterminée de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 16 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009104313/20.

(090124422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Lux-Protect Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 110.989.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 16 juillet 2009, numéro 2009/1417 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 23 juillet 2009, relation: CAP/2009/2394, que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-PROTECT FUND, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 110 989, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, prêté, en date du 10 octobre 2005, publié au Mémorial C, numéro 1077 du 21 octobre 2005, a pris entre autres les résolutions suivantes:

- Le mandant des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a procédé à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2010:

M. Jean-Claude FINCK, administrateur et président

M. Michel BIREL, administrateur et vice-président

M. Marc ANDRE, administrateur

M. Ernest CRAVATTE, administrateur

M. John DHUR, administrateur

M. Gilbert ERNST, administrateur

M. Jean HABAY, administrateur

M. Pit HENTGEN, administrateur
 M. Guy HOFFMANN, administrateur
 M. Jean-Paul KRAUS, administrateur
 M. Guy ROSSELJONG, administrateur

- Le mandat du Réviseur d'Entreprises venant à échéance, l'Assemblée a procédé à la nomination du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2010.

Bascharage, le 31 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2009104590/34.

(090125612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Falcon Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 970.775,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.769.

—
Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 30 juin 2009

Résolution

L'associé unique décide de ne pas renouveler le mandat échu du Commissaire aux comptes et de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009:

Réviseur d'entreprise:

KPMG Audit, 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Falcon Equity S.à r.l

Société à responsabilité limitée

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009104315/20.

(090124426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Matrix EPH Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.423.

—
Extrait des résolutions des associés du 22 juillet 2009

Il résulte des dites résolutions que:

Le siège social de la Société sera transféré du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au avec effet au 22 juillet 2009

1. Mr Jan Willem Overheul, demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 à Luxembourg a démissionné de sa fonction de Geschäftsführer de la Société avec effet au 22 juillet 2009.

2. Mr Paul Lefering, demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 à Luxembourg a démissionné de sa fonction de Geschäftsführer de la Société avec effet au 26 juin 2009.

3. Mr Hille-Paul Schut, demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a démissionné de sa fonction de Geschäftsführer de la Société avec effet au 22 juillet 2009.

4. Mr Russell Perchard demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé Geschäftsführer de la Société avec effet au 22 juillet 2009 pour une durée indéterminée.

5. Mr Costas Constantinides demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé Geschäftsführer de la Société avec effet au 22 juillet 2009 pour une durée indéterminée.

6. Mr Stephen Coe demeurant professionnellement 4 Les Vaux Laurens, St. Peter Port GY1 1US Guernesey a été nommé Geschäftsführer de la Société avec effet au 26 juin 2009 pour une durée indéterminée.

Le conseil de Geschäftsführerrrat est désormais composé comme suit:

- Mr Ian Blake Geschäftsführer;
- Mr Stephen Coe Geschäftsführer;
- Mr Russell Perchard, Geschäftsführer and
- Mr Costas Constantinides, Geschäftsführer

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Pour Matrix EPH Delta S.à r.l.

Russell Perchard / Costas Constantinides

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2009104827/34.

(090126066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Fizz Beverage S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 462.025,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.430.

Par la signature des résolutions écrites en date du 30 juin 2009, les associés de la Société décident de:

- nommer comme nouveau gérant avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée Mr Giacinto D'Onofrio, résidant professionnellement au 35, Portman Square W1H 6LR Londres,
- nommer comme réviseur d'entreprises la société KPMG Audit résidant au 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2009 qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fizz Beverage S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009104319/20.

(090124446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Matrix EPH S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 952.475,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.647.

Extrait des résolutions des associés du 22 juillet 2009

Il résulte des dites résolutions que:

Le siège social de la Société sera transféré du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 291, route d'Arlon L-1150 Luxembourg au avec effet au 22 juillet 2009

1. Mr Jan Willem Overheul, demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 à Luxembourg a démissionné de sa fonction de Geschäftsführer de la Société avec effet au 22 juillet 2009.

2. Mr Paul Lefering, demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 à Luxembourg a démissionné de sa fonction de Geschäftsführer de la Société avec effet au 26 juin 2009.

3. Mr Hille-Paul Schut, demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a démissionné de sa fonction de Geschäftsführer de la Société avec effet au 22 juillet 2009.

4. Mr Russell Perchard demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé Geschäftsführer de la Société avec effet au 22 juillet 2009 pour une durée indéterminée.

5. Mr Costas Constantinides demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé Geschäftsführer de la Société avec effet au 22 juillet 2009 pour une durée indéterminée.

6. Mr Stephen Coe demeurant professionnellement 4 Les Vaux Laurens, St. Peter Port GY1 1US Guernesey a été nommé Geschäftsführer de la Société avec effet au 26 juin 2009 pour une durée indéterminée.

Le conseil de Geschäftsführerrrat est désormais composé comme suit

- Mr Ian Blake Geschäftsführer;
- Mr Stephen Coe Geschäftsführer;
- Mr Russell Perchard, Geschäftsführer and
- Mr Costas Constantinides, Geschäftsführer

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Pour Matrix EPH S.à r.l.

Russell Perchard / Costas Constantinides

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2009104831/34.

(090126059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

New Millennium Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.257.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 juin 2009

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Conseil d'administration:

Maria Dennewald, Présidente et Administrateur c/o 31, route d'Eich à L-1461 Luxembourg;

Federico Franzina, Administrateur, c/o YTACS Sàrl, 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

Emanuele Bonabello, Administrateur, c/o Banca Finnat Euramerica S.p.A., piazza del Gesù 49, I-00186 Roma.

Commissaire aux comptes:

KPMG Audit, 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009104321/22.

(090124459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Northern Star Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Pharao II S.à r.l.).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.461.

In the year two thousand and nine, on the ninth of July

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette

NORTHERN STAR HOLDING GUERNSEY LIMITED, a limited liability company organised under the laws of the Bailiwick of Guernsey, having its registered office at National Westminster House, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA (Channel Islands), and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 50536

represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "NORTHERN STAR HOLDING GUERNSEY LIMITED", prenamed, is the sole participant of "PHARAO II S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" with registered office in L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II incorporated by a

deed of the notary Paul FRIEDERS residing in Luxembourg on November 25, 2008 published in the Mémorial C number 12 of January 5, 2009.

2) That the capital of the company is fixed at twelve thousand and five hundred euro (12,500.-€) divided into five hundred (500) parts of twenty-five euro (25.-€) each.

3) After this had been set forth, the above named participant representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole participant decides to change the corporate name of the company from "PHARAO II S.à r.l." into "NORTHERN STAR LUXEMBOURG S.à r.l.".

Second resolution

The sole participant decides, subsequently, to amend the second article of the articles of association of the company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 2.** The name of the Company is "NORTHERN STAR LUXEMBOURG S.à r.l.""

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company are estimated at approximately ONE THOUSAND EURO (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille neuf, le neuf juillet,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

NORTHERN STAR HOLDING GUERNSEY LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Guernesey, dont le siège social est à National Westminster House, St Peter Port, Guernesey GY1 3RA (îles Anglo-Normandes) et enregistrée au Registre de Guernesey sous le numéro 50536,

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

1) Que "NORTHERN STAR HOLDING GUERNSEY LIMITED" agit en qualité d'associé unique de "PHARAO II S.à r.l.", une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg constituée selon acte du notaire Paul FRIEDERS résidant à Luxembourg du 25 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 12 du 5 janvier 2009.

2) Que le capital de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-€) réparti en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-€) chacune.

3) Après ces déclarations, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes conformément à l'agenda de l'assemblée:

Première résolution

L'associé décide de changer la dénomination sociale de la société de "PHARAO II S.à r.l." à "NORTHERN STAR LUXEMBOURG S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier subséquemment le second article des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur qui suit:

" **Art. 2.** La dénomination de la Société est "NORTHERN STAR LUXEMBOURG S.à r.l.""

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, s'élève à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lemoine, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8430. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009104529/86.

(090125718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Eurofip International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.758.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 juin 2009

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2011 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Raffaele Putignano, entrepreneur, demeurant à Via Fiume 25/B, I-70015 Noci (Italie), administrateur et président;
Francesco Saverio Fanelli, administrateur de société, demeurant à Via Don Filippo Lanzillotta 22, I-70013 Castellana Grotte (Italie), administrateur et vice président;

Luca Checchinato, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Marco Gostoli, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur.

Commissaire aux comptes

ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009104322/28.

(090124466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Parteuropa Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.362.

1. Le siège social de la Société est transféré du 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

2. Il est pris acte de la modification de l'adresse professionnelle des Administrateurs comme suit:

- Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Monsieur Maamar DOUAIDIA, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

3. Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

4. Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs proposent d'élire en leur sein un président en la personne de Madame Françoise DUMONT. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat

Le 29 septembre 2008.

Certifié conforme

PARTEUROSA HOLDING

C. FRANCOIS / M. DOUAIDIA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009104396/26.

(090124754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

S.L.C.A. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 6.000.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.020.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 02 juillet 2009 que:

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, les mandats d'administrateurs de Monsieur Eric VANDERKERKEN, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, de Monsieur Yves FOURCHY, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 22, avenue Montaigne F-75008 Paris, France; de Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg; de Monsieur Jean-Paul VIVIER, conseiller économique, ayant son adresse professionnelle au 40, rue du Ranelagh F-75016 Paris, France; de Madame Sylvie ABTAL-COLA, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Ernst & Young S.A. ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculé auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.771, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009.

Luxembourg le 21 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Sabrina Charny

Un mandataire

Référence de publication: 2009104329/25.

(090124830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Fertitrust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 11.025.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 30 juin 2009

1. Monsieur Peter HRECHDAKIAN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2012.

2. Monsieur Ara HRECHDAKIAN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de vice-président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2012.

3. Monsieur Georges OBEGI a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de vice-président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2012.

4. Monsieur Henry Y. OBEGI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2012.

5. Monsieur Sami T. MAROUN a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2012.

6. La société anonyme PEKASA S.A. a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2012.

7. La société anonyme OBEGI GROUP S.A. a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2012.

8. Monsieur Nicolas NIZET a été reconduit dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

FERTITRUST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009105083/29.

(090125989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

S.M.J. (Société Meubles Jardin) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 110.776.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 02 juillet 2009 que:

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Mr. Massimo LONGONI, employé privé, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, de Mr. Eric VANDERKERKEN, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, de Madame Sylvie ABTAL-COLA, employée privée ayant son adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, de Monsieur Johan DEJANS, employé privé ayant son adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, de Mr. Yves FOURCHY, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 22, avenue Montaigne, F-75008 Paris, ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Mr. Marcel STEPHANY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange. Ces mandats se termineront lors de la prochaine assemblée qui se tiendra à l'occasion de l'approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 05 août 2009.

Pour extrait conforme

Sabrina Charny

Un mandataire

Référence de publication: 2009104330/23.

(090124802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

N Château VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.937.

—
RECTIFICATIF

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant le nom de l'acquéreur de cinquante (50) parts sociales de la société WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l.

III CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS (anciennement dénommée G Château VII S.à r.l.) devrait se lire VIII CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l. (anciennement dénommée G Château VII S.à r.l.), ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.958.

Référence de la publication: L090121584.05

Déposé le 04/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour N Chateau VII S.à r.l.

Raphael Kemba-Tshilumba

Référence de publication: 2009104332/22.

(090124673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

M Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.939.

—
RECTIFICATIF

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant le nom de l'acquéreur de cinquante (50) parts sociales de la société WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l.

III CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS (anciennement dénommée G Château VII S.à r.l.) devrait se lire VIII CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l. (anciennement dénommée G Château VII S.à r.l.), ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.958.

Référence de la publication: L090121582.05

Déposé le 04/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour M Chateau VII S.à r.l.

Raphael Kemba-Tshilumba

Référence de publication: 2009104333/22.

(090124675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Bendis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.925.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of July.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

Aigul NURIYEVA, business woman, born in Zhambylskaya (Republic of Kazakhstan) on August 13, 1974, residing in Botanicheski SAD 18/9 Almaty 050060, Kazakhstan (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Bernard H. HOFTIJZER, senior account manager, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the attorney in fact and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

That the said appearing person is the sole shareholder of BENDIS S.à r.l., with registered office at L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 122.925, incorporated by deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on December 8, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 249 on February 26, 2007.

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to sixty-two thousand five hundred Euros (EUR 62,500.-) by the issue of two thousand (2,000) corporate units with a nominal

par value of twenty-five Euros (EUR 25.-), having the same rights and obligations as the existing corporate units, to be fully paid up.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to two thousand (2,000) new corporate units and to have them fully paid up by contribution in cash.

All the corporate units so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate of blockage.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contributions being fully carried out, the partner decides to amend the article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500.-) divided into two thousand five hundred (2,500) corporate units with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact acting in his hereabove stated capacity, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Madame Aigul NURIYEVA, commerçante, née à Zhambylskaya (République du Kazakhstan) le 13 août 1974, demeurant à Botanicheski SAD 18/9 Almaty 050060, Kazakhstan ("Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Bernard H. HOFTIJZER, senior account manager, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Il est le seul et unique associé de la société BENDIS S.à r.l., avec siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 122.925, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 249 du 26 février 2007.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500.-) par émission de deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer intégralement.

Souscription et Libération

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les deux mille (2.000) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus et les libérer entièrement par paiement en espèces.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné moyennant un certificat de blocage bancaire.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les apports étant totalement réalisés, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bernard H. HOFTIJZER, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 juillet 2009, LAC / 2009 / 30135. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009105390/95.

(090126559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**UAFC S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. UAFC S.A.).**

Capital social: USD 320.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 105.313.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of May,
before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Utrecht-America Finance Co., a corporation incorporated and organized under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, county of New Castle, United States of America and its principal business address at 245, Park Avenue, 36th floor, New York, NY 10167-0062, United States of America,

here represented by Nicolas van Heule, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

A copy of said proxy, having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

I. Utrecht-America Finance Co., the appearing party is the sole shareholder of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name UAFC S.à r.l. (formerly UAFC S.A.), having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 105.313 and a share capital in an amount of USD 320,000.- (the Company);

II. The capital of the Company is set at three hundred twenty thousand United States Dollars (USD 320,000.-) divided into forty thousand (40,000) shares with a par value of eight United States Dollars (USD 8) each;

III. The Company's financial year starts on the first day of January of each year and shall terminate on December 31st of the following year.

Resolutions

The appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect; and

(i) The appearing party is appointed as liquidator of the Company;

(ii) The appearing party declares (a) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid, (b) that it takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown, of

the Company, and (c) that it undertakes to assume all the liabilities of the Company and hence, the Company's liquidation can be terminated without prejudice; consequently the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;

(iii) Full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates; and

(iv) The books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight-hundred Euro (EUR 800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Utrecht-America Finance Co., une société constituée et organisée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, county of New Castle, Etats-Unis d'Amérique et son adresse professionnelle principale au 245, Park Avenue, 36th floor, New York, NY 10167-0062, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Nicolas van Heule, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Une copie de ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire d'acter que:

I. Utrecht-America Finance Co., la partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante sous la dénomination de UAFC S.à r.l. (anciennement UAFC S.A.), ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.313 et un capital social d'un montant de USD 320.000 (la Société);

II. Le capital social de la Société s'élève à trois cent vingt mille dollars américains (USD 320.000) divisé en quarante mille (40.000) parts sociales ayant une valeur nominale de huit dollars américains (USD 8) chacune;

III. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} jour de janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de l'année suivante.

Résolutions

La partie comparante a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat; et

(i) La partie comparante est nommée liquidateur de la Société;

(ii) La partie comparante déclare (a) que, excepté les frais administratifs engagés pour les besoins de la liquidation de la Société, toutes les dettes connues ont été payées, (b) qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements connus ou inconnus, de la Société et (c) qu'elle s'engage à assumer toutes les dettes de la Société et de ce fait, la dissolution est menée à terme sans préjudice; par conséquent la Société est par la présente liquidée et la liquidation est clôturée;

(iii) Pleine décharge est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats; et

(iv) Les livres, documents et registres de la Société seront conservés durant une période de cinq ans au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ huit cents Euro (EUR 800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Nicolas van Heule, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 juin 2009. LAC/2009/21268. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009104506/94.

(090125733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Klingelberg Grundbesitz A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.330.

Im Jahre zweitausendneun, am fünfzehnten Juli.

Vor Notar Jacques DELVAUX, mit Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft KLINGELNBERG GRUNDBESITZ A.G., mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, die am 6. August 1997 gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Mersch, veröffentlicht im "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (das "Mémorial") Nummer 624 vom 8. November 1997.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Zur Schriftführerin bestellt der Vorsitzende Frau Sonia BOULARD, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Die Versammlung ernennt Herrn Marc ALBERTUS, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, zum Stimmzähler.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Dem gegenwärtigen Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, der Schriftführerin, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ne varietur paraphiert, der gegenwärtigen Urkunde, beigegeben und mitformalisiert.

III.- Da sämtliche dreitausend (3.000) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

IV.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um USD 300.000 um es von USD 300.000 auf USD 600.000 zu bringen durch die Schaffung und Ausgabe von 3.000 neuen Aktien mit einem Nennwert von je USD 100.

2. Zeichnung und Volleinzahlung der 3.000 neuen Aktien durch Herrn Diether KLINGELNBERG.

3. Festlegung eines genehmigten Kapitals in Höhe von USD 6.000.000 mit Zeichnung von neuen Aktien und Ermächtigung an den Verwaltungsrat, das Bezugsrecht der Aktionäre zu beschränken und sogar zu streichen, sowie Anleihen im Rahmen der gesetzlichen Vorschriften betreffend das genehmigte Kapital auszugeben.

4. Abänderung von Artikel 5 der Satzungen um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt USD 600.000 (sechshunderttausend US Dollar) eingeteilt in 6.000 (sechstausend) Aktien mit einem Nominalwert von je USD 100 (einhundert US Dollar).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf USD 6.000.000 (sechs Millionen US Dollar) festgesetzt, eingeteilt in 60.000 (sechzigtausend) Aktien mit einem Nominalwert von je USD 100 (einhundert US Dollar).

Das genehmigte und das gezeichnete Gesellschaftskapital können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren endend am 15. Juli 2014, das gezeichnete Gesellschaftskapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und

unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat ist im Besonderen ermächtigt neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist außerdem ermächtigt Anleihen auszugeben, sei es in Form von einfachen Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Maßgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des oben genannten genehmigten Kapitals sowie in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe.

Ein Register bezüglich der auf den Namen laufenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt."

5. Anpassung von Artikel 7 (vierter Absatz), Artikel 11 und Artikel 16 der Satzungen um sie an das Gesetz vom 25. August 2006 anzupassen, wie folgt:

Art. 7. 4. Absatz. "Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den Tagungsordnungspunkten per Video- oder Telefonkonferenz in der vom Gesetz vorgesehen Form abgeben".

Art. 11. "Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen."

Art. 16. "Der Verwaltungsrat oder der(die) Kommissar(e) können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen."

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Erhöhung des Kapitals um dreihunderttausend US Dollar (USD 300.000), um es von seinem jetzigen Betrag von dreihunderttausend US Dollar (USD 300.000) auf sechshunderttausend US Dollar (USD 600.000) zu bringen,

durch die Schaffung und die Ausgabe von dreitausend (3.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einhundert US Dollar (USD 100).

Zeichnung und Einzahlung

Die beiden Minderheits-Aktionäre, Herr John SEIL und Herr Luc HANSEN, haben ausdrücklich den Verzicht auf ihr Bezugsrecht erklärt.

Die Generalversammlung beschließt die Zeichnung von dreitausend (3.000) neuen Aktien durch Herrn Diether KLINGELBERG, wohnhaft in Barbengo, Schweiz.

Alle Aktien wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von dreihunderttausend US Dollar (USD 300.000) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Zweiter Beschluss

Nach Vorlesung des Belegberichtes - ausgestellt durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikel 32-3(5) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften - beschließt die Generalversammlung durch Zeichnung neuer Aktien ein genehmigtes Kapital in Höhe von sechs Millionen US Dollar (USD 6.000.000), eingeteilt in sechzigtausend (60.000) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert US Dollar (USD 100) auszusetzen und den Verwaltungsrat für eine Dauer von fünf Jahren, endend am 15. Juli 2014, zu ermächtigen das Bezugsrecht der Aktionäre zu beschränken und sogar zu streichen, sowie im Rahmen des gesetzlichen Vorschriften betreffend das genehmigte Kapital Anleihen auszugeben, sei es in Form von einfachen Anleihen, Optionsanleihen oder Wandelanleihen.

Dritter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzungen an die hier vorgenommenen Beschlüsse, beschließt die Generalversammlung Artikel 5 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt USD 600.000 (sechshunderttausend US Dollar) eingeteilt in 6.000 (sechstausend) Aktien mit einem Nominalwert von je USD 100 (einhundert US Dollar).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf USD 6.000.000 (sechs Millionen US Dollar) festgesetzt, eingeteilt in 60.000 (sechzigtausend) Aktien mit einem Nominalwert von je USD 100 (einhundert US Dollar).

Das genehmigte und das gezeichnete Gesellschaftskapital können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren endend am 15. Juli 2014, das gezeichnete Gesellschaftskapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat ist im Besonderen ermächtigt neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist außerdem ermächtigt Anleihen auszugeben, sei es in Form von einfachen Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberoobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Maßgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des oben genannten genehmigten Kapitals sowie in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe.

Ein Register bezüglich der auf den Namen laufenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 7 (vierter Absatz), Artikel 11 und Artikel 16 der Satzungen abzuändern um sie an das Gesetz vom 25. August 2006 anzupassen, und ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 7. Absatz 4. "Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den Tagungsordnungspunkten per Video- oder Telefonkonferenz in der vom Gesetz vorgesehen Form abgeben".

Art. 11. "Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen."

Art. 16. "Der Verwaltungsrat oder der(die) Kommissar(e) können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde. Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. HANSEN, S. BOULARD, M. ALBERTUS, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 20 juillet 2009, LAC/2009/29050: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (Gezeichnet): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/08/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009104479/155.

(090126054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

**alp Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. alp Lux Immobilien S.à r.l.).**

Siège social: L-6677 Mertert, 2, rue Sandkaul.
R.C.S. Luxembourg B 140.457.

Im Jahre zweitausendneun, den einunddreissigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind erschienen:

1. Herr Savino PISTIS, Immobilienmakler, geboren am 7. Februar 1963 in Trier, wohnhaft in D-54292 Trier, Bahnhofstrasse, 30-32;

2. Herr Michel LEHNERT, Immobilienmakler, geboren am 2. August 1968 in Daun, wohnhaft in D-54296 Trier, 11, Gloucesterstrasse;

3. Herr Martin BETTINGER, Immobilienmakler, geboren am 29. Januar 1963 in Saarbrücken, wohnhaft in D-66709 Weiskirchen, Im Heckenwald, 13;

4. Herr Martin MÜLLER, Immobilienmakler, geboren am 6. November 1982 in Daun, wohnhaft in D-54550 Daun, Arensbergstrasse, 15,

beide letztgenannten hier vertreten durch Herrn Savino PISTIS, vorgenannt, aufgrund von 2 Vollmachten unter Privatschrift, welche Vollmachten, nach "ne varietur" Paraphierung durch die Komparenten und den Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen verbleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vorgenannten handelnd als einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "alp Lux Immobilien S.à r.l." mit Sitz in L-5244 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg, gegründet zufolge Urkunde des Notars Jean Seckler, mit Amtswohnsitz in Junglinster, vom 10. Juli 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1990 vom 14. August 2008, eingeschrieben im Firmenregister unter der Nummer RCB 140457,

ersuchen den Notar ihre nach gleichlautender Tagesordnung genommene Beschlüsse zu beurkunden.

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Namen der Gesellschaft in "alp Immobilien S.à r.l." umzuändern und somit Artikel 2 der Statuten folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2.** Der Name der Gesellschaft ist "alp Immobilien S.à r.l."

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von L-5244 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg nach L-6677 Mertert, 2, rue Sandkaul zu verlegen und demgemäss den ersten Satz von Artikel 5 wie folgt abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert".

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Pistis, Lehnert, Bettinger, Müller, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 3 août 2009. Relation: die/2009/7604. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Diekirch, den 6. August 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009104530/45.

(090125473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Export Import - Wood Trading Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Mertert, 7, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 147.591.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den achtundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Klaus Alan WOLLSCHIED, Dipl. Betriebsökonom, geboren in Puerto Ordaz (Venezuela), am 2. April 1977, wohnhaft in D-54421 Reinsfeld (Deutschland), 28, Sonnenhang.

Welcher Komparent, den instrumentierenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihm zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der vorbenannte Komparent, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "Export Import - Wood Trading Consulting S.à r.l."

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschließen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Maßnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Geschäftsführer an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Art. 3. Der Zweck der Gesellschaft ist die Beratung im Auf- und Ausbau von Import- und Exportabteilungen vorrangig im Bereich des Holzhandels und der Holzindustrie sowie die Vermittlung von Erstgeschäften und die darüber hinausgehende Markt- und Kundenbetreuung. Des weiteren ist der Zweck der Gesellschaft der Handel mit Waren und Gütern jeglicher Art mit Ausnahme von Pharmazeutika und Waffen.

Die Gesellschaft ist ebenfalls berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt 12.500,- EUR (zwölftausendfünfhundert Euro) und ist eingeteilt in 100 (einhundert) Geschäftsanteile zu je 125,- EUR (einhundertfünfundsanzig Euro).

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfall des einzigen Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafter können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmung

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Alle 100 (einhundert) Anteile wurden von Herrn Klaus Alan WOLLSCHEID, vorbenannt, gezeichnet.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Gesellschaftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von 12.500,- EUR (zwölftausendfünfhundert Euro) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Klaus Alan WOLLSCHEID, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet.

Er kann außerdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse:

L-6684 Mertert, 7, rue de Parc.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Klaus Alan WOLLSCHEID, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 juillet 2009, LAC / 2009 / 31062. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 31. Juli 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009105293/105.

(090126809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Graciela Pailer Institut, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 147.576.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois août,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Marc PAILLER, sans état particulier, né à Villemomble (France), le 16 septembre 1956, demeurant à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame,

2.- Madame Graciela JIMENEZ, pédicure médicale, épouse de Monsieur Jean-Marc PAILLER, née à Arroyos y Esteros (Paraguay), le 30 juin 1966, demeurant à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame,

3.- Madame Sabine TOUSSAINT, esthéticienne, née à Dinant (Belgique), le 21 octobre 1975, demeurant à L-7373 Helmdange, 114, route de Luxembourg,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un institut de beauté et de pédicure médicale ainsi que la vente d'articles de parfumerie, de produits de beauté et de bijoux de fantaisie, ainsi que de produits de la branche.

En outre, la société aura également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "GRACIELA PAILLER INSTITUT" société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Il peut être créé, par simple décision du ou des gérants, des agences, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jean-Marc PAILLER, prénommé, quarante parts sociales	40
2.- Madame Graciela PAILLER-JIMENEZ, prénommée, quarante parts sociales	40
3.- Madame Sabine TOUSSAINT, prénommée, vingt parts sociales	<u>20</u>
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 2.- Sont nommées gérantes pour une durée indéterminée:
 - Madame Graciela PAILLER-JIMENEZ, prénommée,
 - Madame Sabine TOUSSAINT, prénommée.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par les signatures conjointes des deux gérantes.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante:

8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Pailler, G. Jimenez, S. Toussaint, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 août 2009. Relation LAC / 2009 / 31504. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009105296/98.

(090126604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Worthington Cylinders GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.034.

AUSZUG

Es folgt aus den Beschlüssen des alleinigen Gesellschafters vom 13. Juni 2005 datiert, dass das Mandat des alleinigen Geschäftsführers, David Kelly, wohnhaft Hauptstrasse 6, A-2540 Bad Voeslau, Österreich, für die Dauer von einem Jahr erneuert wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, am 28. Juli 2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009105074/14.

(090125745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.